



De la gestion courante au dialogue de gestion (aspects réglementaires et financier)

*Journée régionale des CPTS
le 4 juin 2026*





Déroulé de l'atelier :

- CPTS – statuts associatif – Points d'intention (règlement intérieur, statuts...)
- Les sources de financement
- Fiscalité en CPTS
- Indemnisation des adhérents de la CPTS
- Rôle des professionnels de la comptabilité
- Préparer son dialogue de gestion
- Exemple d'une mise en place d'une action de prévention



Intervenants

Stéphanie CUISSETTE – Responsable du pôle numérique en santé – URPS ML HDF

Emeline POUILLAUDE – Chargée de missions Offre de soins / prévention

Christelle KAS – Référente des Organisations Coordonnées (ROC) à la CPAM du Hainaut

Statuts associatif – Points d'intention (règlement intérieur, statuts)

Avantages / inconvénients ?

L'ordonnance modifie l'article L.134-12.1 du code de la santé publique comme suit : « la communauté professionnelle territoriale de santé mentionnée à l'article L.1434-12 **est constituée sous la forme associative régie par la loi du 1^{er} juillet 1901...** »

Avantages association :

Souplesse des statuts
Organisation libre de la gouvernance
Possibilité d'obtenir des financements publics



Inconvénients association :

Pas de possibilité de salarier les personnes assurant la gouvernance : président, trésorier et secrétaire
Responsabilité du président **et** du trésorier => de l'endettement et de la gestion courante
Risques au regard du droit civil et du droit pénal (fraudes)



Que doivent-ils contenir ? L'objet, le siège, l'organisation et structure de l'association, la description générale du fonctionnement des organes de direction

Points de vigilance

S'ils sont **trop brefs** : ils risquent de laisser la porte ouverte à des contestations

S'ils sont **trop précis** : ils obligent à procéder fréquemment à des modifications statutaires

➔ Possibilité de renvoyer à un règlement intérieur plus aisément modifiables

- Privilégié la pluriprofessionnalité
- Fonctionnement démocratique

Exemples de trame de statuts CPTS

<https://www.santelub.fr/doc/statuts%20reglement%20type%20CPTS.pdf>



<https://www.cpts-na.org/wp-content/uploads/2019/12/Trame-des-statuts-types-association-CPTS-v2.pdf>



Exemples d'articles présents dans des statuts de CPTS en lien avec la gestion financière

Exemple : rôle du trésorier

« Le trésorier est chargé de la gestion financière de l'association. Il assure le suivi des comptes, prépare le budget prévisionnel et présente annuellement les comptes à l'Assemblée Générale pour approbation. »

Exemple : validation des dépenses

« Toute dépense supérieure à 1 000 € devra faire l'objet d'une validation préalable du Bureau ou du Conseil d'Administration. »

Exemple : compte bancaire

« Les comptes bancaires de l'association sont ouverts au nom de la CPTS. Les moyens de paiement sont détenus par le président et le trésorier / trésorier adjoint »

Exemple : remboursement de frais

« Les frais engagés dans le cadre des missions de l'association peuvent être remboursés sur présentation de justificatifs validés par le Bureau. »

Le règlement intérieur

A quoi sert-il ? Précise les modalités du fonctionnement interne de l'association (gestion des convocations, montant des cotisations, modalités d'adhésions, organisation des groupes de travail, modalité de fonctionnement des organes de directions, remboursement de frais, règles d'achats, procédures disciplinaires, les sanctions, l'utilisation du matériel, responsabilités...)

Il s'impose à tous les adhérents au même titre que les statuts si :

- Contenu conforme aux stipulations statutaires
 - Adoption régulière
- Mise en place prévue par les statuts ou par une assemblée générale

Les limites au contenu du règlement intérieur

- Peut compléter et préciser les statuts
- Ne peut pas les modifier ou les contredire

Il n'est pas nécessaire de le voter en AG si il y a Conseil d'Administration (CA) !

Exemples d'articles présents dans des règlements intérieurs de CPTS en lien avec la gestion financière

Exemple : Gestion des comptes bancaires

« Les comptes bancaires de l'association sont ouverts au nom de la CPTS. Les moyens de paiement sont détenus par le président et le trésorier. Toute opération bancaire supérieure à 1 500 € nécessite une double validation du président et du trésorier. »

Exemple : Remboursement des frais

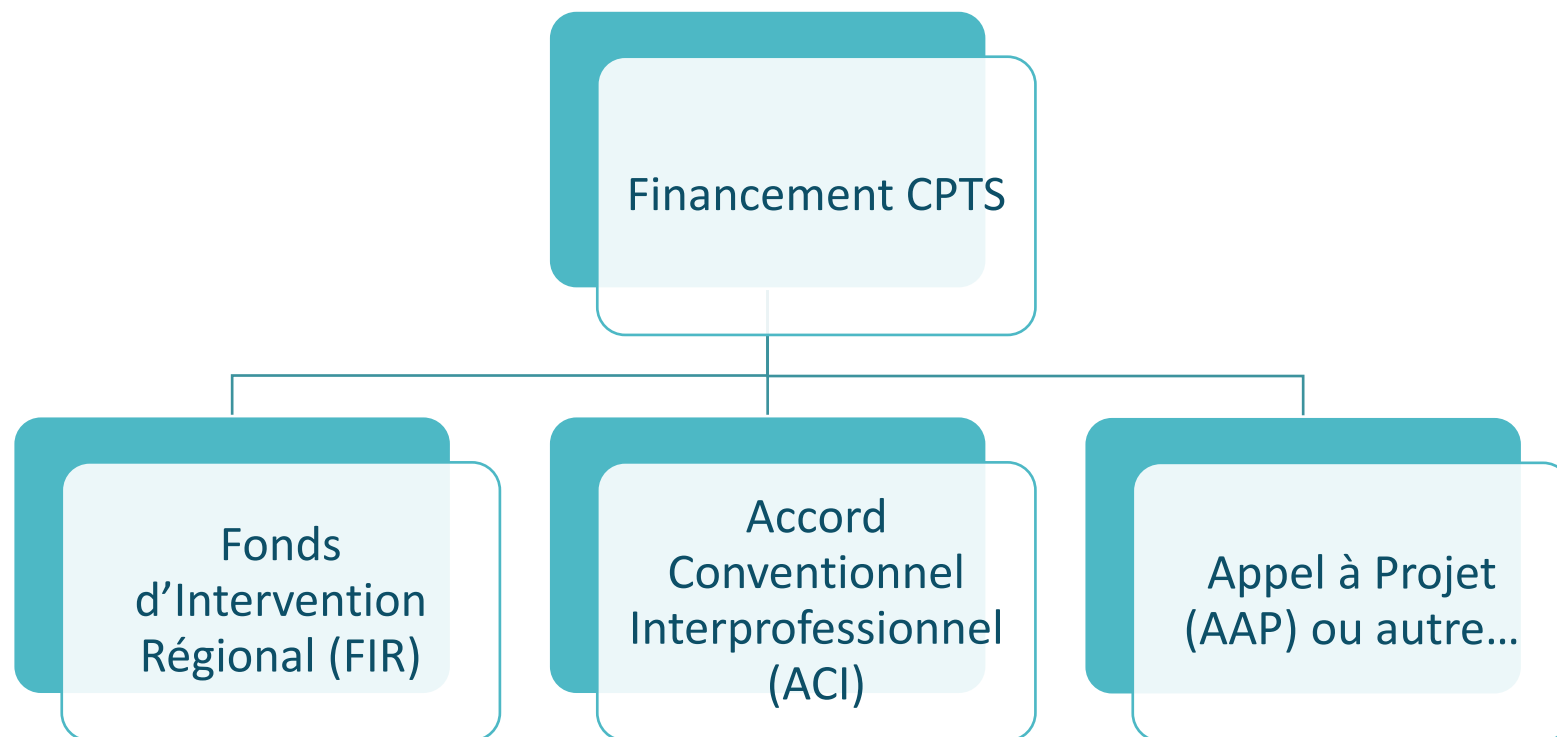
« Les frais engagés dans le cadre des missions de la CPTS peuvent être remboursés sur présentation des justificatifs originaux validés par le Bureau. Les remboursements concernent notamment : les frais kilométriques selon le barème fiscal en vigueur ; les repas dans la limite de 25 € par personne ; les frais d'hébergement dans la limite de 120 € par nuit ; les achats de matériel ou fournitures validés en amont. Toute demande de remboursement devra être transmise dans un délai maximal de 30 jours après la dépense »

Exemple : Indemnisation des professionnels

« La participation aux groupes de travail, réunions ou actions territoriales peut donner lieu à une indemnisation. Les montants d'indemnisation sont fixés comme suit : participation à une réunion ou groupe de travail : 70 € par heure ; référent de groupe de travail : majoration de 20 % ; animation d'action territoriale ou de formation : forfait de 150 € par demi-journée. Toute indemnisation devra être justifiée par : une fiche d'émargement, une fiche Indemnité Compensatrice Perte d'Activité ou document équivalent. »

Les sources de financement

Les différentes sources de financement d'une CPTS



Fonds d'intervention Régional (FIR)

Le FIR est une aide financière mobilisable lors de la phase d'émergence de la CPTS, sur demande auprès de l'ARS.

Le FIR :

10 000 € <i>Forfait d'indemnisation des professionnels de santé + frais divers</i>	+	24 000 € <i>Coordinateur</i>
- Indemnisation pour le temps consacré à la gestion administrative de l'association - Indemnisation des membres du CA et du Bureau - Indemnisation des professionnels de santé qui participent aux réunions d'écriture du projet de santé - Les convivialités des réunions - Les frais bancaires - Le matériel si nécessaire - Location de salle pour les réunions si nécessaires		Forfait de recrutement d'un coordinateur à mi-temps pour 1 an environ.



Le FIR n'est versé qu'une seule fois.

Le budget d'une CPTS

L'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) constitue la principale source de financement des CPTS.

Le financement est structuré autour de deux grandes enveloppes :

- Une enveloppe de fonctionnement, destinée au pilotage et à la gestion de la CPTS
- Une enveloppe dédiée aux missions, permettant de financer les actions menées sur le territoire.

Souplesse d'utilisation des fonds : la CPTS dispose d'une liberté d'affectation de son budget en fonction de son organisation, de ses besoins et de ses priorités.

Ventilation des dépenses : les dépenses peuvent être réparties entre différents postes budgétaires selon les besoins de la structure (par exemple : logiciel de coordination, rémunération du coordonnateur, communication, frais de fonctionnement, etc.).

Budget de fonctionnement

Financement du fonctionnement courant : coordination, salaires, loyers, outils numériques, matériel, communication, frais administratifs, etc

Exemple : le salaire du coordinateur peut être imputé en totalité sur le budget de fonctionnement ou réparti entre plusieurs missions de la CPTS.

Nécessité de mettre en place une comptabilité analytique par mission :

- Suivre les dépenses réalisées pour chaque mission
- Rendre compte de l'utilisation des financements



1

Pour le fonctionnement de la CPTS

Amorcer son
organisation avant
le démarrage des
actions

Assurer son
fonctionnement de
manière pérenne

- 100% la première année dès la signature du contrat
- 75 % du montant alloué à la date anniversaire du contrat N+1
- 25% restant à la date d'anniversaire suivante N+2

Budget des différentes missions

Pour chaque mission engagée, une enveloppe dédiée est attribuée à la CPTS :

- Une part fixe versée pour permettre le déploiement de la mission et financer les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.
- Une part variable calculée en fonction de l'atteinte des objectifs et des résultats définis dans le contrat ACI.

Modalités de versement :

75 % de la part fixe versés au démarrage de la mission* ;

25 % restants versés à la date anniversaire ;

Part variable versée l'année suivante, après évaluation des indicateurs lors du dialogue de gestion.

Point de vigilance : anticiper dès le lancement de la mission le suivi des indicateurs et la collecte des données nécessaires à l'évaluation des résultats. 

2

Pour chaque mission engagée

Une **part fixe** dès le **début de chaque mission** (moyens mis en œuvre)

+

Une **part variable** selon atteinte des **objectifs** fixés avec chaque communauté et des **moyens déployés** par mission

- 75 % * alloué au **démarrage** de la mission
- 25 % restant à la date d'anniversaire

- Montant en fonction de l'atteinte des objectifs discutés lors du dialogue de gestion
- Alloué l'année suivante

Autres financements

Financements FIR ciblés : soutien à des projets répondant à des priorités régionales de santé (soins non programmés, soins palliatifs, santé mentale, numérique en santé, etc.).

Appels à projets : ARS, Assurance Maladie, collectivités territoriales, Conférences des financeurs, Fonds européens, etc.

Subventions de partenaires publics : communes, intercommunalités, départements, régions, établissements publics.

Partenariats et mécénat : soutien financier ou matériel d'acteurs privés



Vigilance indépendance et respect des règles éthiques

Exemple d'outils de pilotage pour votre CPTS

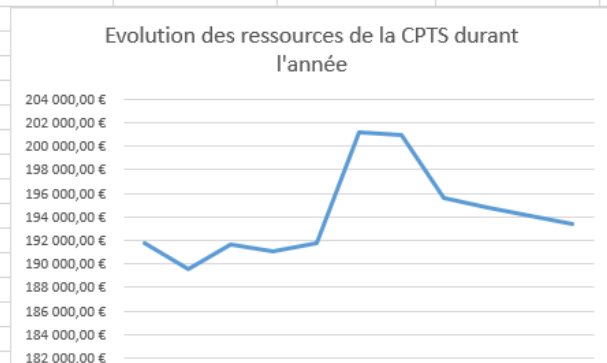
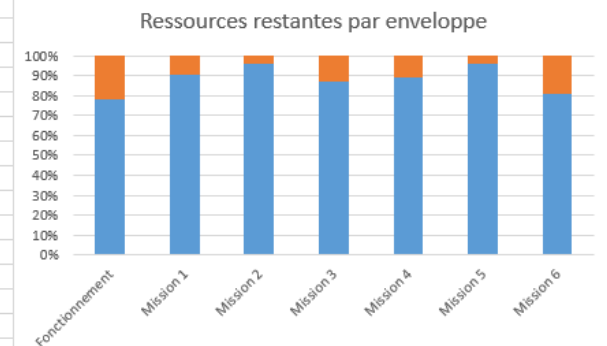
- Le Registre des transactions

Date	Année de référence	Mois	Libellé	Montant	Catégorie	Enveloppe	Action	Evenement	Lien PJ
1/1/2025	2025	January	Fonds dédiés mission 1	4,000.00 €	Fonds dédiés	Mission 1			
1/2/2025	2025	January	Assurances	500.00 €	Assurances	Fonctionnement			
1/2/2025	2025	January	Mise en situation plan de crise	3,000.00 €	Prestataires externes	Mission 4			
1/3/2025	2025	January	Assurances	500.00 €	Assurances	Fonctionnement			
1/5/2025	2025	January	Loyer	700.00 €	Loyer	Fonctionnement			
1/15/2025	2025	January	Financement ACI	50,000.00 €	Financement fixe ACI	Fonctionnement			
1/15/2025	2025	January	Groupe de travail accès MT	500.00 €	Rémunération des professionnels	Mission 1			
1/16/2025	2025	January	Financement ACI	55,000.00 €	Financement fixe ACI	Mission 1			
1/16/2025	2025	January	Financement ACI	25,000.00 €	Financement fixe ACI	Mission 2			
1/16/2025	2025	January	Groupe de travail parcours IC	500.00 €	Rémunération des professionnels	Mission 2			
1/17/2025	2025	January	Financement ACI	10,000.00 €	Financement fixe ACI	Mission 3			
1/18/2025	2025	January	Financement ACI	25,000.00 €	Financement fixe ACI	Mission 4			
1/19/2025	2025	January	Financement ACI	7,500.00 €	Financement fixe ACI	Mission 5			
1/20/2025	2025	January	Financement ACI	5,000.00 €	Financement fixe ACI	Mission 6			
1/25/2025	2025	January	Revenus adhésions	2,000.00 €	Adhésions	Fonctionnement			
2/5/2025	2025	February	Loyer	700.00 €	Loyer	Fonctionnement			
2/28/2025	2025	February	Formation RGPD	1,200.00 €	Formation	Mission 6	Formation PS		
6/10/2025	2025	June	Réunion de bureau	200.00 €	Indemnisation gouvernance	Fonctionnement			
7/11/2025	2025	July	Rencontre hôpital	50.00 €	Frais de déplacement	Mission 2	Parcours IC		
8/12/2025	2025	August	Traiteur	350.00 €	Frais de bouche	Fonctionnement		AG	
9/12/2025	2025	September	Location de salle	250.00 €	Location	Fonctionnement		AG	
10/13/2025	2025	October	Matinée dépistage cancer	100.00 €	Frais de déplacement	Mission 3	Dépistage cancer	Marché d'Amiens	
10/13/2025	2025	October	Matinée dépistage cancer	500.00 €	Rémunération des professionnels	Mission 3	Dépistage cancer	Marché d'Amiens	
11/14/2025	2025	November	Groupe de travail accès MT	500.00 €	Rémunération des professionnels	Mission 1	Gestion ligne téléphonique		

Exemple d'outils de pilotage pour votre CPTS

- Le plan de trésorerie

Année de référence	(Tous)												
Somme de Montant	Étiquettes de colonnes												
Étiquettes de lignes	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total par enveloppe
Encaissement													
Fonctionnement	52 000,00 €		2 000,00 €		800,00 €								54 800,00 €
Mission 1	59 000,00 €												59 000,00 €
Mission 2	40 000,00 €												40 000,00 €
Mission 3	10 000,00 €					10 000,00 €							20 000,00 €
Mission 4	25 000,00 €												25 000,00 €
Mission 5	7 500,00 €												7 500,00 €
Mission 6	5 000,00 €												5 000,00 €
Total Encaissement	198 500,00 €		2 000,00 €		800,00 €	10 000,00 €							211 300,00 €
Décaissement													
Fonctionnement	1 700,00 €	700,00 €		500,00 €	150,00 €	600,00 €	150,00 €	5 350,00 €	850,00 €			5 100,00 €	15 100,00 €
Mission 1	500,00 €									800,00 €		5 000,00 €	6 300,00 €
Mission 2	500,00 €						50,00 €					1 000,00 €	1 550,00 €
Mission 3	1 000,00 €									600,00 €		1 400,00 €	3 000,00 €
Mission 4	3 000,00 €												3 000,00 €
Mission 5		300,00 €											300,00 €
Mission 6		1 200,00 €											1 200,00 €
Total Décaissement	6 700,00 €	2 200,00 €		500,00 €	150,00 €	600,00 €	200,00 €	5 350,00 €	850,00 €	600,00 €	800,00 €	12 500,00 €	30 450,00 €
SOLDE MENSUEL	191 800,00 €	- 2 200,00 €	2 000,00 €	- 500,00 €	650,00 €	9 400,00 €	- 200,00 €	- 5 350,00 €	- 850,00 €	- 600,00 €	- 800,00 €		
SOLDE CUMULE	191 800,00 €	189 600,00 €	191 600,00 €	191 100,00 €	191 750,00 €	201 150,00 €	200 950,00 €	195 600,00 €	194 750,00 €	194 150,00 €	193 350,00 €		



Exemple d'outils de pilotage pour votre CPTS

- Budget prévisionnel CPTS de Taille 1 / 2

	Catégorie ressource / dépense	Fonctionnement	Mission 1	Mission 2	Mission 3	Mission 4	Mission 5	Mission 6	Total général
Ressources	Financement fixe ACI	50 000,00 €	55 000,00 €	25 000,00 €	10 000,00 €	25 000,00 €	7 500,00 €	5 000,00 €	177 500,00 €
	Financement variable ACI								- €
	Financements externes								- €
	Fonds dédiés								- €
	Dons et legs								- €
	Adhésions								- €
	Aides publiques								- €
	Total Ressources	50 000,00 €	55 000,00 €	25 000,00 €	10 000,00 €	25 000,00 €	7 500,00 €	5 000,00 €	177 500,00 €
Charges fixes	Salaires								- €
	Assurances								- €
	Loyer								- €
	Abonnements								- €
	Frais bancaires								- €
	Total Charges fixes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges variables	Matériel Mobilier								- €
	Prestataires externes								- €
	Rémunération des professionnels								- €
	Formation								- €
	Frais de bouche								- €
	Communication								- €
	Location								- €
	Indemnisation gouvernance								- €
	Eau et électricité								- €
	Frais de déplacement								- €
	Petites fournitures								- €
	Total Charges variables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL CHARGES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL RESTANT	50 000,00 €	55 000,00 €	25 000,00 €	10 000,00 €	25 000,00 €	7 500,00 €	5 000,00 €	177 500,00 €

	Catégorie ressource / dépense	Fonctionnement	Mission 1	Mission 2	Mission 3	Mission 4	Mission 5	Mission 6	Total général
Ressources	Financement fixe ACI	60 000,00 €	70 000,00 €	35 000,00 €	15 000,00 €	35 000,00 €	10 000,00 €	7 500,00 €	232 500,00 €
	Financement variable ACI								- €
	Financements externes								- €
	Fonds dédiés								- €
	Dons et legs								- €
	Adhésions								- €
	Aides publiques								- €
	Total Ressources	60 000,00 €	70 000,00 €	35 000,00 €	15 000,00 €	35 000,00 €	10 000,00 €	7 500,00 €	232 500,00 €
Charges fixes	Salaires								- €
	Assurances								- €
	Loyer								- €
	Abonnements								- €
	Frais bancaires								- €
	Total Charges fixes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges variables	Matériel Mobilier								- €
	Prestataires externes								- €
	Rémunération des professionnels								- €
	Formation								- €
	Frais de bouche								- €
	Communication								- €
	Location								- €
	Indemnisation gouvernance								- €
	Eau et électricité								- €
	Frais de déplacement								- €
	Petites fournitures								- €
	Total Charges variables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL CHARGES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL RESTANT	60 000,00 €	70 000,00 €	35 000,00 €	15 000,00 €	35 000,00 €	10 000,00 €	7 500,00 €	232 500,00 €

Le montant total doit tendre vers 0 car les associations visent à équilibrer leurs ressources et leurs dépenses.

Exemple d'outils de pilotage pour votre CPTS mettre le lien

- Budget prévisionnel CPTS de Taille 3 / 4

	Catégorie ressource / dépense	Fonctionnement	Mission 1	Mission 2	Mission 3	Mission 4	Mission 5	Mission 6	Total général
Ressources	Financement fixe ACI	75 000,00 €	90 000,00 €	45 000,00 €	17 500,00 €	45 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	297 500,00 €
	Financement variable ACI								- €
	Financements externes								- €
	Fonds dédiés								- €
	Dons et legs								- €
	Adhésions								- €
	Aides publiques								- €
	Total Ressources	75 000,00 €	90 000,00 €	45 000,00 €	17 500,00 €	45 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	297 500,00 €
Charges fixes	Salaires								- €
	Assurances								- €
	Loyer								- €
	Abonnements								- €
	Frais bancaires								- €
	Total Charges fixes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges variables	Matériel Mobilier								- €
	Prestataires externes								- €
	Rémunération des professionnels								- €
	Formation								- €
	Frais de bouche								- €
	Communication								- €
	Location								- €
	Indemnisation gouvernance								- €
	Eau et électricité								- €
	Frais de déplacement								- €
	Petites fournitures								- €
	Total Charges variables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL CHARGES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL RESTANT	75 000,00 €	90 000,00 €	45 000,00 €	17 500,00 €	45 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	297 500,00 €

	Catégorie ressource / dépense	Fonctionnement	Mission 1	Mission 2	Mission 3	Mission 4	Mission 5	Mission 6	Total général
Ressources	Financement fixe ACI	90 000,00 €	110 000,00 €	50 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €	355 000,00 €
	Financement variable ACI								- €
	Financements externes								- €
	Fonds dédiés								- €
	Dons et legs								- €
	Adhésions								- €
	Aides publiques								- €
	Total Ressources	90 000,00 €	110 000,00 €	50 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €	355 000,00 €
Charges fixes	Salaires								- €
	Assurances								- €
	Loyer								- €
	Abonnements								- €
	Frais bancaires								- €
	Total Charges fixes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges variables	Matériel Mobilier								- €
	Prestataires externes								- €
	Rémunération des professionnels								- €
	Formation								- €
	Frais de bouche								- €
	Communication								- €
	Location								- €
	Indemnisation gouvernance								- €
	Eau et électricité								- €
	Frais de déplacement								- €
	Petites fournitures								- €
	Total Charges variables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL CHARGES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL RESTANT	90 000,00 €	110 000,00 €	50 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €	355 000,00 €

Appui du GRADES INEA HDF et de l'URPS – Panorama des solutions numériques

Panorama des solutions administratives pour les CPTS

Fonctionnalités	Solutions		
	CPTS+	Jamespot	Plexus
Gestion Des Reunions-Agenda	✓	✓	✓
Gestion Financiere Des Cpts (Flechage Aci)	✓	✗	✓
Système De Gestion Documentaire	✓	✓	✓
Reseau Social Professionnel	✓	✓	✗
Annuaire	✓	✓	✓
Forum De Discussion Entre Adherents	✓	✓	✓
Site Internet	✓	✗	✓
Contact	contact@cpts-france.fr	info@jamespot.com	contact@plexus-sante.fr

https://observatoires.inea.fr/noauth/app/cpts_app_prod

Bonnes pratiques sur les achats

Les CPTS ne sont pas soumises au code des marchés publics (CMP)

Exemples de modalités selon le montant : seuils à définir par la CPTS notamment au regard de son budget :

Achat < 3000 euros = 1 devis validé à minima par le président

Achat > 3000 euros = 2 devis minimum avec validation par le président et trésorier

Achat > 6000 euros = 2 devis minimum avec validation par le bureau ou CA

Achat > 40000 euros = cahier des charges avec consultation du marché

Néanmoins au vu des dépenses voici un exemple de ce qu'on pourrait vous donner

Bon usage des fonds : réponse à un besoin qualifié et montant raisonnable



Vigilance à ne pas travailler systématiquement avec le même fournisseur lorsqu'il existe une pluralité d'offres : remettre régulièrement en causes les marchés conclus / remise en concurrence

Les CPTS sont soumises aux règles du conflit d'intérêt dans le cadre des fonds publics !

Points à retenir

- Etablir des documents juridiques clairs : les statuts et le règlement intérieur encadrent la gestion financière de la CPTS.
- Formaliser des règles claires : achats, remboursements, indemnisations (ICPA), validation des dépenses.
- Conserver l'ensemble des justificatifs : factures, conventions, émargements, notes de frais.
- Mettre en place un suivi budgétaire régulier et des outils de pilotage adaptés (plan de trésorerie, registre des transactions, budget prévisionnel..)

Point fiscalité CPTS

Exonération d'impôts commerciaux

Une CPTS sous statut associatif peut être exonérée des impôts commerciaux (IS, TVA, CET) si elle remplit 3 conditions cumulatives :

1. La majorité de ses activités est non lucrative
→ Exemples : coordination des parcours, réunions pluriprofessionnelles, actions de prévention, animation territoriale, missions ACI financées par l'Assurance Maladie.
2. La gestion est désintéressée
→ Les dirigeants bénévoles ne retirent pas d'enrichissement personnel de l'association.
-> Exemple : le président loue un local à la CPTS
3. Les recettes issues des activités lucratives accessoires restent sous le seuil fiscal
→ Seuil historiquement fixé à 73 518 € (2022), puis revalorisé chaque année :
il est aujourd'hui de 80 011 € pour 2025

Exemples d'activités accessoires lucratives pour une CPTS : Vente de prestations de formation, organisation d'événements payants, facturation de prestations à des partenaires, vente de supports ou d'outils, sponsoring / partenariats privés, mise à disposition payante de matériel ou de salles.

Taxe sur les salaires

Les CPTS non assujetties à la TVA peuvent être soumises à la taxe sur les salaires lorsqu'elles emploient des salariés.

Cette taxe s'applique notamment aux rémunérations versées aux coordinateurs et autres salariés de la CPTS.

Les associations bénéficient d'un abattement annuel, réduisant ou annulant la taxe pour les petites structures.

La taxe n'est due que sur la part des rémunérations dépassant cet abattement : **22 535 €** en 2025



Son montant doit être intégré dans le budget prévisionnel de la CPTS.

Le bulletin d'adhésion scanné
peut-il faire office de reçu
fiscal ?

Cf Art 200 du Code général des impôts.

Les réductions d'impôts accordées au titre des dons faits par les particuliers sont encadrées par la Loi.

Les CPTS ne font pas partie des organismes cités; en conséquence l'adhésion à la CPTS ne peut pas être déductible des impôts.

Le bulletin d'adhésion ne peut pas faire office de reçu fiscal.

Points à retenir

- Les CPTS bénéficient généralement d'un régime fiscal favorable, sous réserve du respect des conditions applicables aux associations.
- Les activités générant des recettes doivent être surveillées afin de préserver les exonérations fiscales dont bénéficie la CPTS.
- Les cotisations et adhésions à une CPTS ne sont pas assimilées à des dons et n'ouvrent donc pas droit à une réduction d'impôt.
- L'absence d'assujettissement à la TVA n'exonère pas nécessairement la CPTS de la taxe sur les salaires.

Indemnisation des adhérents de la CPTS

Statuts de membres assurant la gouvernance

Absence de lien de subordination ➡ non salarié et pas d'application du code du travail

Indemnisation Compensatrice de Perte d'Activité (ICPA)

Les Indemnités Compensatrices de Perte d'Activité (ICPA) décret n° 2022-375 du 16 mars 2022 fixant les modalités de fonctionnement des CPTS :

- En fonction du temps consacré à la CPTS (perte de revenu)
- En fonction de leur activité professionnelle

« La valeur annuelle du plafond mentionné à l'article L.2413 du code de la sécurité sociale »

Plafond fixé pour l'année 2026 à **48 060 euros en valeur annuelle brute**, (soit une valeur mensuelle de **4 005 euros**)

Personnes concernées par les ICPA

- Les ICPA sont principalement destinées **aux professionnels de santé libéraux** impliqués dans les actions de la CPTS.
- La participation des salariés et des membres moraux adhérents doit être encadrée par les statuts et le règlement intérieur de la CPTS.
- Possibilité d'ouvrir les ICPA à l'ensemble des professionnels de santé adhérents participant aux actions, et non uniquement aux membres du Bureau ou du Conseil d'Administration.

Préconisations pour les ICPA

- Présenter les indemnisations de l'année dans le rapport financier lors de l'assemblée générale
- Les professionnels de santé libéraux doivent dans leur déclaration d'impôt indiquer leurs indemnités dans l'activité principal -> Biens Non Commerciaux (BNC)

Bon à savoir : Mettre en place une traçabilité : contrôle des ICPA via fiche de suivi validées par le président et / ou le trésorier



Rémunération vs indemnisation

Quelle différence entre
rémunération et
indemnisation?

Il y a rémunération **quand le lien de subordination est établi** : l'employeur exerce son pouvoir de direction sur l'employé : pouvoir de donner des ordres, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner la mauvaise exécution des ordres.

L'indemnisation **est une compensation financière** destinée à réparer un dommage. En l'espèce ici, cela sera le temps consacré et les frais engagés par le professionnel de santé sur la CPTS.

Attention car la CPTS ne peut rémunérer des adhérents (du fait du statut associatif)

Déclaration des ICPA

Comment doivent être
déclarées les indemnités
perçues par les
professionnels de santé ?

Afin que les sommes perçues soient soumises aux cotisations sociales, il convient d'intégrer les indemnités dans la **déclaration 2035-A-SD** des praticiens, dans la catégorie recettes « gains divers ».

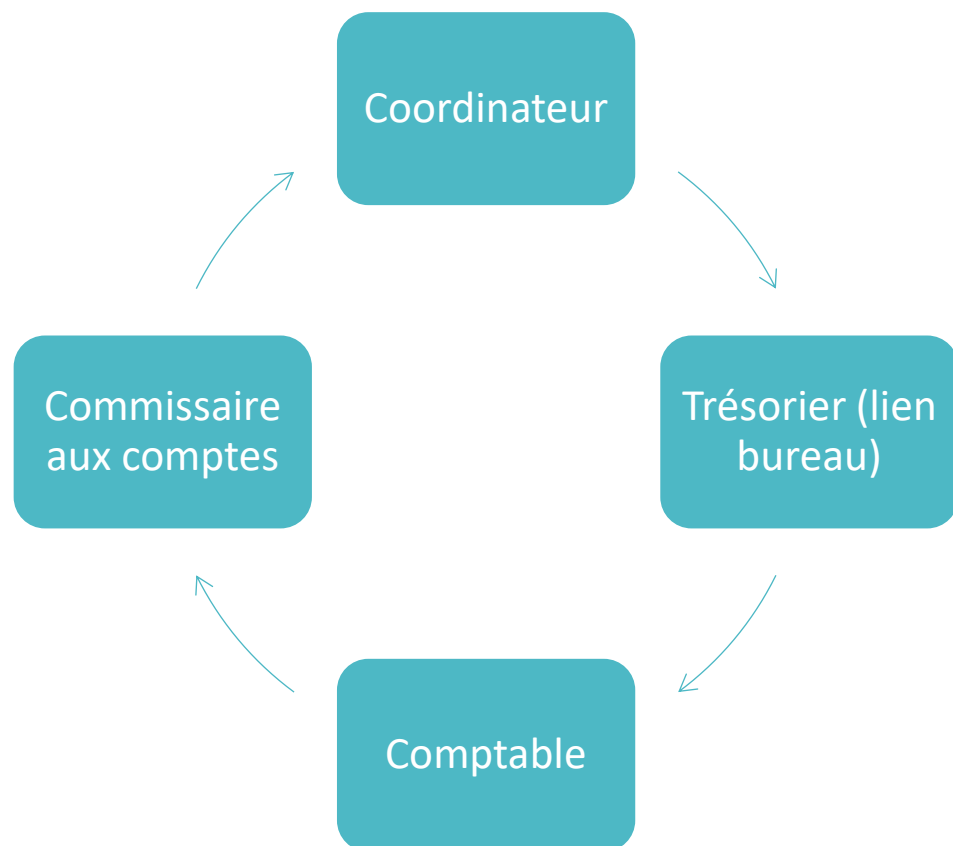
Il ne s'agit pas d'honoraires conventionnés ou non conventionnés, mais d'autres sources de revenus.

Points à retenir

- Les ICPA compensent une perte d'activité : elles ne constituent pas un salaire.
- Toute indemnisation doit être justifiée, tracée et validée selon les règles définies par la CPTS.
- Les bénéficiaires doivent déclarer les sommes perçues conformément à leur régime fiscal.
- L'absence de lien de subordination est essentielle pour éviter tout risque de requalification en contrat de travail.

Rôle des professionnels de la comptabilité

Rôle des professionnels de la comptabilité



- **Le coordinateur** pilote l'activité de la CPTS, contribue à l'élaboration du budget prévisionnel et assure le suivi des dépenses en lien avec le trésorier.
- **Le trésorier** supervise la gestion financière de la CPTS, suit les comptes et autorise les dépenses conformément aux délégations et seuils définis en lien avec le président et le coordinateur.
- **L'expert-comptable** assure la tenue comptable, sécurise les obligations réglementaires et accompagne la CPTS dans ses choix financiers.
- **Le commissaire aux comptes** (CAC), lorsqu'il est obligatoire ou désigné, contrôle et certifie les comptes de la structure et formule, le cas échéant, des recommandations.

Le rôle du commissaire aux comptes

Nomination du CAC : le commissaire aux comptes titulaire et son suppléant doivent être désignés conformément aux dispositions statutaires dès la première assemblée générale.

Obligation réglementaire : la nomination d'un CAC est obligatoire lorsque le montant annuel des subventions perçues dépasse **153 000 €**.

Missions principales : le CAC certifie les comptes annuels et veille à la régularité ainsi qu'à la sincérité de la gestion financière de la CPTS.

Rôle de conseil : au-delà de sa mission de contrôle, il peut accompagner la CPTS sur des questions de gestion et apporter un avis sur la préparation budgétaire. Il constitue un partenaire de confiance contribuant à la sécurisation financière de la structure et à la prévention des risques de fraude.



Le rôle de l'expert comptable

Missions principales : L'expert-comptable accompagne la CPTS dans la gestion comptable, fiscale et financière de l'association. Il assure la tenue des comptes, l'élaboration et le suivi du budget, le suivi des financements ainsi que la sécurisation des procédures financières.

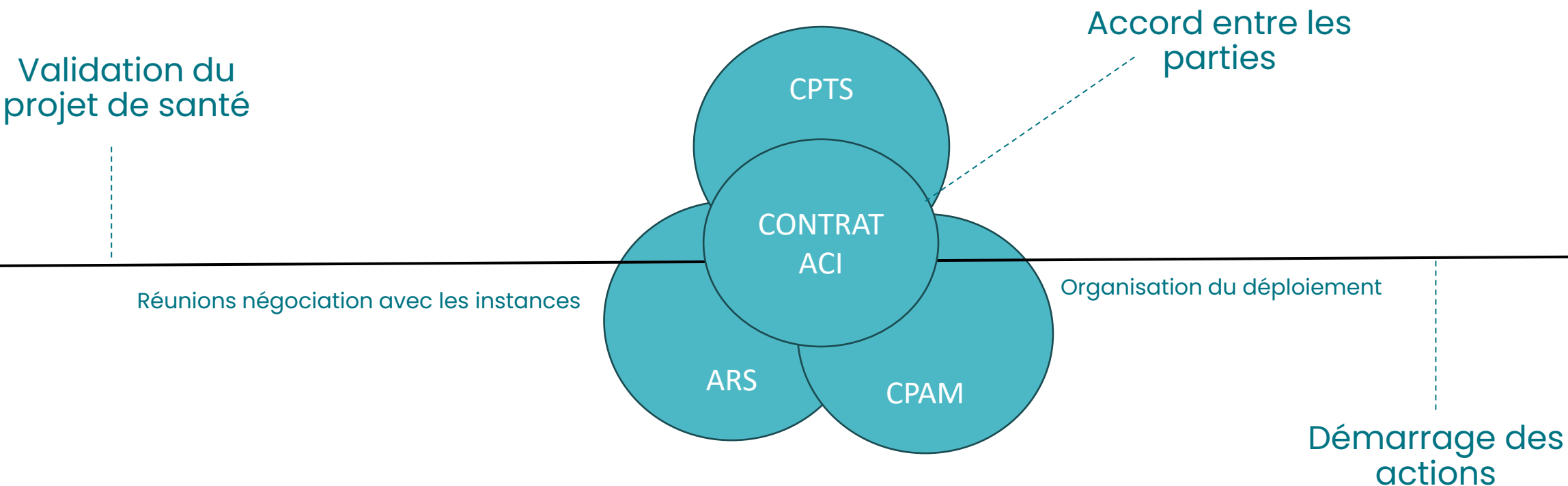
Il peut également prendre en charge l'établissement des fiches de paie, les déclarations sociales et fiscales, et présenter les comptes annuels lors de l'Assemblée Générale.

Il est recommandé de comparer plusieurs cabinets spécialisés dans l'exercice coordonné afin de choisir l'accompagnement le plus adapté aux besoins de la structure.



Préparer son dialogue de gestion

Un accord tripartite négocié et structurant



Le dialogue de gestion

Le contrat ACI, une construction continue



Représente le
document socle

Se discutent en
dialogue de gestion



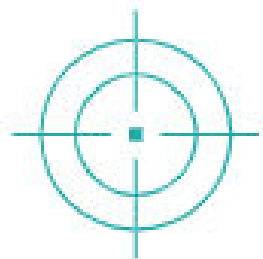
Mesuré par des objectifs



Détermine l'activité, les
besoins et les ressources

Comprendre les indicateurs CPTS

Indicateurs



Instrument servant à mesurer,
suivre et évaluer des actions

Certains indicateurs nationaux peuvent contribuer
directement au calcul de la part variable versée à la CPTS.

Indicateurs : suivi des missions

- Permettent de suivre le déploiement des missions
- Se basent sur une variable, une donnée, ou un élément qualitatif (aucun impact sur le financement variable)

Indicateurs résultat

- Évaluent les moyens engagés pour arriver aux résultats attendus
- Mesurent les effets des actions relevant du champ de responsabilité de la CPTS (à un impact sur le financement variable)

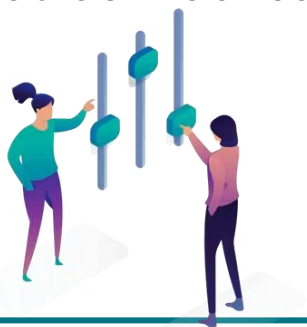
Construire des indicateurs cohérents

S'adapter au contexte

Offre de soins disponible

Habitude d'exercer
en équipe

Niveau de mobilisation



En lien avec votre projet de santé

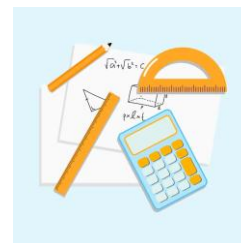
Valorisez les actions
prévues dans le projet de
santé

Engagez les actions qui
vous semblent prioritaires

Mesurables

Chiffré ou non, les
indicateurs doivent se
mesurer

Identifier les sources et
votre capacité à recueillir
des données à jour



Un potentiel de progression

Pensez à une montée en
charge progressive et en
adéquation avec le
calendrier des actions

Fixez des objectifs
atteignables

Préparer son dialogue de gestion

Une démarche continue

- Maîtrisez les données de votre territoire
- Identifier les lers freins et leviers
- Engagez les zones d'échanges

Signature ACI



- Répertoriez, priorisez, planifiez
- Construisez un outil de suivi
- Assurer une traçabilité des actions

- Dressez un bilan de votre activité
- Analyser les freins et leviers rencontrés
- Proposez des objectifs et des actions visées

Exemple 1 – Mission Accès au médecin traitant

Indicateur :

- Mise en place d'une procédure territoriale d'identification des patients sans médecin traitant

Pièces justificatives :

- Procédure écrite, compte-rendu de réunion, listing des partenaires mobilisés, supports de communication diffusés, statistiques ou nombre de patients orientés.

Exemple 2 – Action de prévention

Indicateur :

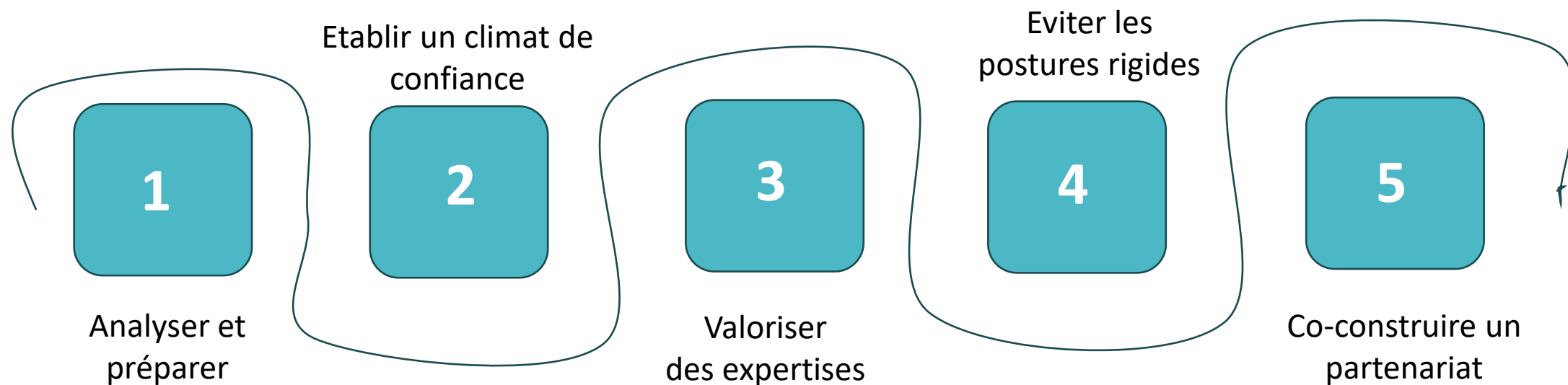
- Réalisation d'une action de prévention territoriale

Pièces justificatives :

- Affiche ou flyer, feuille d'émargement, photos du stand, facture d'impression, bilan de l'action, nombre de participants sensibilisés.

Construire et adapter son positionnement

- Construire son dialogue de gestion
- Adapter son positionnement en fonction du contexte



Points à retenir

- Le coordinateur, le trésorier et l'expert-comptable jouent un rôle complémentaire dans le pilotage financier de la CPTS.
- Une comptabilité analytique facilite le suivi des missions, des dépenses et des financements ACI.
- Le dialogue de gestion se prépare tout au long de l'année, et non uniquement lors du bilan annuel.
- La conservation des preuves et le suivi régulier des indicateurs sont essentiels pour sécuriser les financements.

Exemple d'une mise en place d'une action de prévention

Dans le cadre de son diagnostic territorial, la CPTS a identifié :

- une augmentation du nombre de patients diabétiques et présentant des facteurs de risques cardiovasculaires
- un faible recours aux actions de prévention sur certaines communes du territoire
- des difficultés d'accès à la prévention pour une partie de la population,
- un manque de repérage des patients éloignés du soin ou sans suivi médical régulier.

Cette action s'inscrit dans la mission « **Prévention, dépistage et promotion de la santé** » du projet de santé de la CPTS et contribue notamment aux objectifs suivants :

- Développer les actions de prévention auprès de la population ;
- Favoriser le repérage précoce des facteurs de risque cardiovasculaires ;
- Mobiliser les professionnels de santé autour d'actions coordonnées de prévention.

Indicateurs ACI associés à la mission 3 :

Indicateurs ACI	Objectif	Justificatifs
Nombre d'actions de prévention organisées	1	Programme de l'action, photos, bilan d'action
Nombre de professionnels mobilisés	6	Feuilles d'émargement, fiches ICPA
Nombre de participants sensibilisés	100	Comptage des participants
Nombre de dépistages réalisés	40	Tableau de suivi des dépistages

Afin de répondre à ces enjeux, la CPTS **organise une demi-journée de prévention « Diabète & Santé cardiovasculaire »** au sein de la galerie commerciale du territoire en octobre 2026.

Pour préparer et évaluer cette action, un groupe de travail se met en place pour :

Préparation : définition des objectifs, organisation logistique, communication, mobilisation des professionnels et le budget prévisionnel

Bilan : analyse des résultats, suivi des indicateurs ACI, réalisation d'un bilan de l'action et identification des pistes d'amélioration.

Les professionnels de santé libéraux mobilisés sur cette action sont indemnisés 50 euros de l'heure, ils sont tous adhérents.

Professionnels de santé libéraux	Temps mobilisé	Coût
2 médecins généralistes	3h chacun	300 €
3 IDEL	3h chacun	450 €
1 pharmacien	2h	100 €
1 diététicienne	2h	100 €
Total ICPA		950 €

Outils et moyens mobilisés : Flyers et affiches de communication, relais réseaux sociaux / mairie CPTS, matériel de dépistage glycémique, tableau de suivi des participants(émargement) dossier justificatif de l'action, tableau de suivi des indicateurs

Budget prévisionnel

Dépenses prévues	Détail	Montant
Groupe de travail préparation	Réunion préparatoire (5 professionnels × 1 h à 50 €/h)	250 €
Temps de coordination	Organisation de l'action, communication, suivi logistique, bilan (11 h)	330 €
Location du stand	Mise à disposition d'un espace dans la galerie commerciale pour une demi-journée	350 €
Communication	Impression de 500 flyers, 5 affiches A3 et diffusion sur les réseaux sociaux	220 €
Matériel de prévention	Bandelettes glycémie (45 €), lancettes (20 €), gants (18 €), SHA et consommables (15 €), petit matériel divers (25 €)	123 €
Logistique / collation	Café, eau, viennoiseries pour les professionnels mobilisés	150 €
ICPA professionnels	Indemnisation des professionnels mobilisés à 50 €/h	950 €
Matériel et installation	Location de tables, chaises, kakémono et matériel d'installation	200 €
Groupe de travail bilan	Réunion de retour d'expérience (5 professionnels × 1 h à 50 €/h)	250 €

Budget réel

Dépenses prévues	Détail	Montant
Groupe de travail préparation	Réunion préparatoire (5 professionnels × 1 h à 50 €/h)	250 €
Temps de coordination	Organisation de l'action, communication, suivi logistique, bilan (11 h)	330 €
Location du stand	Mise à disposition d'un espace dans la galerie commerciale pour une demi-journée	350 €
Communication	Impression de 400 flyers, 5 affiches A3 et diffusion sur les réseaux sociaux	180 €
Matériel de prévention	Bandelettes glycémie (45 €), lancettes (20 €), gants (18 €), SHA et consommables (15 €), petit matériel divers (25 €)	145 €
Logistique / collation	Café, eau, viennoiseries pour les professionnels mobilisés	130 €
ICPA professionnels	Un professionnel absent le jour j	800 €
Matériel et installation	Location de tables, chaises, kakémono et matériel d'installation	180 €
Groupe de travail bilan	Réunion de retour d'expérience (5 professionnels × 1 h à 50 €/h)	250 €

Le registre des transactions

Date	Dépense	Fournisseur / bénéficiaire	Imputation	Montant	Justificatif
02/09/2026	Impression flyers et affiches	Imprimerie de la ville	ACI 3 – Prévention	180 €	Facture
10/09/2026	Achat matériel prévention / installation	Pharmacie Centrale	ACI 3 – Prévention	325 €	Facture
12/09/2026 / 05/11/2026	Groupe de travail préparation / Bilan	5 PS	ACI 3 - Prévention	500 €	Emargement + fiche ICPA
15/09/2026	Location stand	Galerie du centre commercial	ACI 3 – Prévention	350 €	Convention + facture
01/10/2026	Temps de coordination	Salarié CPTS	ACI - Fonctionnement	320 €	Fiche de temps + bulletin de salaire
18/10/2026	ICPA médecins généralistes, IDEL, pharmacien, diet	2 médecins généralistes, 2 IDEL, 1 pharmacien et 1 diététicien	ACI 3 – Prévention	800 €	Fiche ICPA + émargement
18/10/2026	Collation et logistique	Supermarché local	ACI 3 – Fonctionnement	130 €	Ticket / facture

Le plan de trésorerie et ensuite ?

Mois	Encaissements	Décaissements	Solde mensuel
Septembre 2026	0 €	925 €	-925 €
Octobre 2026	0 €	1 430 €	-1 430 €
Novembre 2026	0 €	250 €	-250 €
Total	0 €	2 605 €	-2 605 €

Et ensuite ?

Après l'action, la CPTS doit :

- Centraliser les justificatifs factures, fiches ICPA, émargements, photos, supports de communication.
- Mettre à jour les outils de suivi, registre des transactions, comptabilité analytique, plan de trésorerie, tableau de suivi des actions.

Le bilan de l'action

Indicateurs ACI	Objectif	Résultats	Justificatifs
Nombre d'actions de prévention organisées	1	1	Programme de l'action, photos, bilan d'action
Nombre de professionnels mobilisés	6	7	Feuilles d'émargement, fiches ICPA
Nombre de participants sensibilisés	100	135	Comptage des participants
Nombre de dépistages réalisés	40	52	Tableau de suivi des dépistages

Valoriser l'action lors du dialogue de gestion : Présenter les actions réalisées, les dépenses engagées, les indicateurs suivis, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les perspectives d'amélioration.

Prochain atelier CPTS : Jeudi 18 Juin



Présentation de la messagerie sécurisée organisationnelle



03 20 14 93 30



intercpts-hdf@urps-hdf.fr



MAISON DES URPS

11 square Dutilleul – 59000 LILLE



www.urps-hdf.fr



Si vous imprimez ce document, pensez à le trier !



Merci pour votre participation

Laissez-nous votre retour sur l'atelier
via le questionnaire en ligne